



redefining / standards

COMMUNIQUE DE PRESSE /

CAP CITE : AXA FACILITE L'ENGAGEMENT SOCIAL DE SES COLLABORATEURS

Paris, le 17 septembre 2008

En décembre 2005, AXA annonçait la signature d'un accord avec la Représentation Syndicale du Groupe qui visait à aider les collaborateurs qui le souhaitent à réaliser un projet personnel.

Cet accord est aujourd'hui complété par un avenant qui élargit le concept de projet personnel : l'entreprise s'engage à aider les collaborateurs désireux de mener un projet personnel dans le cadre d'une mission d'intérêt général.

La notion de mission d'intérêt général recouvre :

- la participation à une ou des missions de solidarité internationale de longue durée,
- l'exercice d'un ou de plusieurs mandats de portée locale, régionale, nationale ou internationale (conseil municipal, conseil général, Assemblée nationale, Sénat, Assemblée européenne...),
- une mission confiée par mandat ou nomination (commissions d'études auprès d'un ministère, conseil économique et social régional ou national...),
- des actions de formation ou d'enseignement au sein de l'appareil éducatif national ou international.

Cap Cité constitue un dispositif novateur qui s'appuie sur le principe du double volontariat : celui du salarié lui-même et celui de l'entreprise. Dans ce cadre, l'activité professionnelle du collaborateur est suspendue alors même que le lien contractuel qu'il possède avec l'entreprise est maintenu.

Ce congé personnel porte sur une période de 2 ans, période renouvelable à concurrence de 10 ans maximum. Au moment de son départ pour la réalisation de son projet, le salarié doit répondre à deux conditions d'âge et d'ancienneté. Il doit avoir au minimum 45 ans et 17 ans d'ancienneté. La condition d'ancienneté est ensuite dégressive (par exemple, à 50 ans, 12 années d'ancienneté sont exigées).

Durant toute la durée de son projet, l'entreprise ne rémunère pas le salarié mais lui assure un certain nombre d'avantages sociaux. Une fois sa mission terminée, le collaborateur a le choix de rompre son contrat de travail ou de réintégrer un poste équivalent à celui qu'il occupait avant son départ.

« Avec Cap Cité, AXA souhaite faciliter l'investissement personnel de ses collaborateurs dans la cité via des mandats électifs locaux, des actions de formation ou une implication de plus ou moins longue durée dans une action humanitaire. Avec l'assurance de pouvoir retrouver un poste chez AXA, la générosité et l'engagement social des collaborateurs d'AXA seront encouragés au bénéfice de la collectivité. Cette mesure innovante répond à notre préoccupation de faire d'AXA un employeur de référence », a déclaré Henri de Castries, Président du Directoire du Groupe AXA.

* *

*

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2007 aux normes IFRS s'élève à 93,6 milliards d'euros, et le résultat courant à 6,1 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'*American Depository Share* (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

A propos d'AXA France

AXA France accompagne ses 9 millions de clients, particuliers, professionnels et entreprises, à chaque étape de leur vie, en leur proposant des solutions et des conseils personnalisés. AXA France leur propose une offre complète qui va de la protection des biens et des personnes à la transmission du patrimoine en passant par l'épargne, les services bancaires, la prévoyance, tout en incluant des services tels que l'assistance et la protection juridique. Avec un chiffre d'affaires de 22 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 931 millions d'euros en 2007, AXA France confirme sa solidité financière.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site du Groupe AXA : www.axa.com

Relations presse AXA France

Valérie Leselbaum : 01 47 74 32 21 – valerie.leselbaum@axa.fr

Gérard Narbey : 01 47 74 16 67 – gerad.narbey@axa.fr

Relations presse Groupe AXA

Christophe Dufraux : +33 1 40.75.46.74 – christophe.dufraux@axa.com

Laurent Secheret : +33 1 40 75 48 17 – laurent.secheret@axa.com

Armelle Vercken : +33 1 40 75 46 42 – armelle.vercken@axa.com